La perte d'autonomie n'est pas une fatalité.

Vous pouvez agir!

Parlez-en à votre médecin traitant,
vous évaluerez ensemble
la possibilité de bénéficier
d'un bilan de santé personnalisé,
réalisé par une équipe
de professionnels spécialisés.

# Vieillir en bonne santé...

C'est possible!



Informations pratiques

Rendez-vous sur le site :

www.ensembleprevenonsladependance.fr









Évaluation des fragilités et prévention de la dépendance



#### HAUTES-PYRÉNÉES

Equipe Territoriale Vieillissement Et Prévention de la Dépendance





À partir de 65 ans, 40% de personnes présentent des signes de fragilité qui peuvent entraîner la dépendance. Pour autant, ces fragilités sont réversibles; il existe des solutions pour améliorer ou maintenir sa qualité de vie.

### Suis-je concerné?

Vous avez 65 ans ou plus, et au cours de ces derniers mois:

Oui Non

>	Vous avez perdu du <b>poids</b> involontairement?		
>	Vous vous sentez plus <b>fatigué</b> ?		
>	Vous avez plus de difficultés pour vous <b>déplacer</b> ?		
>	Vous vous plaignez de votre <b>mémoire</b> ?		
>	Vous marchez moins vite?	П	П

Si vous répondez « oui » à au moins une de ces questions:

Parlez-en à votre médecin traitant! Vous êtes peut-être concerné.

## Évaluation des fragilités et prévention de la dépendance

#### Comment ça marche?

Un bilan de santé complet: mémoire, nutrition, activité physique, équilibre, vision, audition, autonomie... est réalisé pour identifier les facteurs favorisant les fragilités.

Des recommandations personnalisées vous sont proposées à l'issue de ce bilan pour préserver concrètement vos capacités d'autonomie.

Un suivi adapté est mis en place en lien avec votre médecin traitant.



À qui m'adresser?

prescrire ce bilan de santé et vous adresser à la structure locale qui le réalise.